

Rentrée 2024 au Lycée Prévost de LONGJUMEAU : Informations destinées aux responsables des futurs élèves de 2^{nde}


La démarche d'inscription doit être réalisée une fois les résultats de votre affectation connus le 26 juin 2024. Nous vous demandons de vous connecter à teleservices.education.gouv.fr puis de venir au lycée pour finaliser l'inscription de votre enfant en 2^{nde} pour la rentrée 2024 avec les documents ci-après désignés :

Dans la procédure en ligne vous pourrez mettre à jour les informations administratives (identité/ adresse / coordonnées des responsables) ainsi que des éléments scolaires : LV1/LV2 et éventuelles options facultatives.

Les inscriptions se dérouleront comme indiqué ci-dessous :

- **Collège Pasteur - Longjumeau:**
 - o Mercredi 26 juin 2024 14h30-17h
 - o Jeudi 27 juin 2024 8h30-12h
 - **Collège Maurois - Epinay sur Orge :**
 - o Jeudi 27 juin 2024 12h-17h
 - o Vendredi 28 juin 2024 8h30-12h
 - **Collège Pablo Picasso - Saulx les Chartreux :**
 - o Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
 - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h
 - **Collège Louis Weiss – Nozay :**
 - o Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
 - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h
 - **Collège Privée Ile de France :**
 - o Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
 - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h
 - **Autre collège :**
 - o Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
 - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h
- **Lundi 1^{er} juillet 12 H 00** date à laquelle l'élève perd sa place si son responsable ne s'est pas manifesté.

Documents indispensables à transmettre le jour de votre inscription :

Administratif	Pédagogique	Médical
L'attestation de Quotient familial pour la restauration scolaire 24-25 téléchargeable sur le site de la Région Ile-de-France https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial ou l'attestation de quotient familiale (de moins de 2 mois - directement sur votre compte caf.fr)	3 photos d'identité (Nom et Prénom au dos de chaque photo) <u>(A renseigner sur la fiche intendance)</u>	PAP,PAI, PPS Plus d'informations sur le site : https://lyc-prevost-longjumeau.ac-versailles.fr/amenagements-pedagogiques-pai-pap-pps/ 
Le RIB RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE du responsable financier de l'élève et du bénéficiaire des aides pour le versement des bourses ou un remboursement éventuel de cantine. (pas de RIB d'élève) – <u>(A renseigner sur la fiche intendance)</u>	Fiche de renseignements <u>(A vérifier en ligne)</u>	Fiche d'urgence infirmerie : s'il y a un problème médical à signaler.
En cas de divorce ou séparation : copie la plus récente du jugement précisant les droits des Parents.	Copies de 3 derniers bulletins	
Copie du livret de famille	Choix d'un enseignement optionnel en 2 ^{nde} <u>(à compléter en ligne)</u>	
Copie de la pièce d'identité de l'élève	Adhésion à une ou deux associations (A.S. et/ou M.D.L.) Règlement par chèque	
Autorisation de droit à l'image. Information diffusion interne sur Pronote	Règlement intérieur <u>(à lire)</u>	
Document fiche intendance		

CAS PARTICULIERS : demande d'option FACULTATIVE



Merci de bien vouloir vérifier l'inscription aux différentes options.

L'engagement dans une option ajoute un volume horaire dans l'emploi du temps de l'élève et une charge de travail conséquente.

Outre les enseignements obligatoires, les élèves **peuvent choisir une ou deux options** parmi les suivantes :

(Certaines combinaisons ne sont pas compatibles)

Engagement sur les 3 années

- Arts plastiques (+ 2 H / semaine)
- EPS (+ 3 H / semaine)
- Latin (+ 3 H / semaine)
- 3ème langue vivante : italien (+ 3 H / semaine)

Découverte de la voie technologique :

- Uniquement en 2^{nde} (+ 1,5 H / semaine)
 - Santé et social (pour découvrir le Bac technologique ST2S)
 - Management (pour découvrir la filière STMG)
- Ces options ne vous engagent pas pour la voie technologique



Vous pouvez signaler une demande de rapprochement ou d'éloignement d'élève.

Nous étudierons cette demande et nous y donnerons une suite favorable **dans la mesure du possible.**

Merci de faire un courrier conjoint des 2 familles pour les rapprochements. La demande doit être donnée lors de votre inscription, **dernier délai le 1^{er} juillet 2024.**

